

# A propos de textes récents sur la laïcité

## JEAN GUICHARD

Même lorsqu'ils ne sont pas au premier plan de l'actualité politique, les problèmes posés par la laïcité n'en restent pas moins au cœur de beaucoup de questions. C'est pourquoi il est bon d'en reparler de temps en temps. Deux textes récents ont reparlé de laïcité : d'une part un article de M<sup>e</sup> Cornéc président de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques, paru en « Libres opinions » dans le *Monde* du 2 août 1963, ainsi que les réponses des lecteurs (le *Monde* du 17 octobre 1963) ; d'autre part, les interventions du président et du secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, au cours du congrès de cette organisation (15-17 juillet 1963), et dont rend compte *L'Action laïque* d'octobre 1963 (1).

Evoquant la guerre scolaire en Bretagne, M<sup>e</sup> Cornéc oppose à sa conception de la laïcité la position de l'Eglise catholique :

*« Notre laïcité, nul ne pourra soutenir le contraire, est faite de tolérance et d'estime réciproque ; elle considère l'adhésion à telle ou telle croyance religieuse ou philosophique comme une affaire privée, relevant de la seule conscience de chaque citoyen.*

*Elle n'accepterait pas qu'un homme ne puisse librement pratiquer la religion de son choix ; mais elle estime que l'enfant devenant homme doit pouvoir librement se déterminer et qu'on doit par conséquent l'enseigner et non l'endoctriner ; elle*

---

(1) *L'Action Laïque*, revue de la Ligue de l'Enseignement, 3, rue Récamier, Paris 7<sup>e</sup>, sera remplacée, à partir de janvier 1964 par la revue « Pourquoi ? ».

*estime aussi que dans un pays aussi divers que la France il existe pour tous les enfants, quelles que soient les opinions de leurs parents, un trésor moral commun, une adhésion à des principes essentiels, suffisants pour fonder une éducation à laquelle les familles doivent pouvoir ajouter, hors de l'école, leurs conceptions propres, tout en respectant, dans l'enfant, l'adulte qu'il sera demain. Elle estime enfin que la laïcité de l'école et de l'Etat, création originale de la III<sup>e</sup> République, a permis, à chaque religion de se développer, dans un esprit particulièrement fécond de mutuelle tolérance, et que la religion catholique a particulièrement bénéficié de cet état de choses. Telle est notre position.*

*Quelle est alors la position actuelle de l'Eglise ?*

*Oui ou non, la doctrine catholique en matière d'enseignement a-t-elle changé ?*

*Oui ou non, l'article 1374 du code de droit canonique existe-t-il toujours qui proclame : « Les enfants catholiques ne fréquenteront pas les écoles non catholiques, neutres ou mixtes ; ces écoles créent ordinairement un péril prochain de perversion pour les élèves qui les fréquentent ? »*

*Oui ou non l'Eglise considère-t-elle comme enfants catholiques tous ceux qui, comme les petits Finaly, ont reçu le baptême, c'est-à-dire, en France, les trois quarts des enfants ?*

*Oui ou non l'encyclique Divini Magistri du 31 décembre 1929, rappelée le 4 avril 1951 par l'assemblée plénière de l'épiscopat français, et le 30 décembre 1959 par le pape Jean XXIII, est-elle toujours valable ?*

*Oui ou non stipule-t-elle que la fréquentation des écoles non catholiques doit être interdite aux enfants catholiques ?*

*Oui ou non, en bref, l'école laïque est-elle toujours l'école du diable ? »*

Analysant des textes récents de La Croix et du congrès des A.P.E.L., il conclut que la réponse est « oui », et que « la logique de l'Eglise c'est « que tous les enfants de catholiques aillent dans des écoles catholiques ».

Les réponses de lecteurs, dont certaines font en effet état des « pressions morales » subies par les parents pour qu'ils laissent leurs enfants à l'école libre, insistent sur le fait que les choses ne sont pas si simples : s'il y a des catholiques cléricaux et intégristes, il y a aussi des « laïques cléricaux » et intolérants, des « cléricaux retournés », comme dit le titre du *Monde* ; par ailleurs, l'attitude de l'Eglise n'est, ni dans le droit canon (que M<sup>e</sup> Cornec semble citer en l'amputant de ce qui l'obligerait à assouplir sa thèse), ni dans les faits, aussi radicale ; enfin, il y a des problèmes réels non réglés, en particulier ceux de l'aumônerie et de l'internat.

\*\*\*

Au Congrès de la Ligue de l'enseignement, son président, M. Fauré, donnera de son côté une définition plus précise de la laïcité :

*« Notre laïcité, camarades, est assez forte, assez solide, pour ne pas se formaliser ni s'inquiéter de cet élan mystérieux qui rend parfois les hommes sensibles à l'appel des fondateurs de religions : Jésus, Mahomet ou Bouddha, qui en pousse d'autres à répondre aussi à l'appel fraternel et quasi mystique d'une civilisation communautaire en marche, tandis que certains, avec orgueil sans doute, ne font confiance qu'à leur raison.*

*« Notre laïcité est assez riche de philosophie pour ne pas se préoccuper de cet appel vers l'absolu dans un monde relatif. Mieux, elle doit le respecter. Elle doit être assez sage pour contempler cela d'un œil serein, et je précise serein mais non point dupe... nous connaissons l'orthographe ! (Rires et applaudissements.)*

*« Et puis, parce que nous ne pensons pas que cette terre soit une vallée de larmes où le destin de l'homme est forcément de pleurer et de souffrir pour acquérir dans l'autre une problématique félicité, nous ne tendrons pas une joue après l'autre. Nous rendrons coup pour coup, sans faiblesse, sans pitié, et j'ajoute, sans remords ! (Applaudissements.)*

*« Nous dénoncerons les prétentions de ceux qui, sous le couvert de la religion qui est respectable, réclament toujours de l'argent et après avoir essayé de conquérir l'enseignement primaire, puis l'enseignement du second degré, s'efforcent mainte-*

nant de conquérir l'enseignement supérieur grâce à je ne sais quelle réforme de l'enseignement, et d'obtenir ainsi la collation des grades qu'ils réclament sans cesse.

« Et si notre laïcité est ouverte, précisément parce qu'elle est ouverte, largement ouverte, et qu'elle n'exclut personne, elle est particulièrement sensible à tous les appels à la paix, aucun appel à la paix ne peut nous laisser indifférents.

« Nous avons cependant le désir de rester vigilants, d'autant plus vigilants que les appels sont plus spectaculaires ou que les événements les ont rendus plus émouvants.

« Je ne vous dirai point comme le fabuliste que « ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille », cela dépasserait ma pensée, mais je dirai que nous devons toujours garder notre sens critique en éveil et ne pas nous laisser prendre à la magie des mots.

« Puisque concret il y a, j'attends la manifestation concrète de cet esprit de paix. Que la hiérarchie catholique renonce à se dire seule souveraine maîtresse des âmes et des corps, qu'elle renonce à vouloir conquérir sans cesse en créant des écoles, en mettant ses aumôniers dans les nôtres, alors nous n'aurons plus de raisons de nous opposer !

« Car notre opposition est là. L'Eglise catholique a une volonté totalitariste. Elle l'a eue avec Pie XII, comme elle l'a eue avec Paul VI, comme elle l'avait sous des formes différentes, avec Jean XXIII. L'Eglise, par définition même, veut conquérir. Nous, nous voulons libérer. Et qu'elle ne vienne pas nous dire qu'elle a reçu la mission de mener les hommes, parce qu'alors, face à cette prétention rétrograde, nous affirmerons, nous aussi que nous avons une mission, et que notre mission d'éducateurs, c'est d'apprendre aux hommes à ne pas se laisser mener ! (Vifs applaudissements.) ».

Et M. Dader, secrétaire général de la Ligue, évoquera entre autres ce qu'il appelle le « tournant de l'Eglise » :

« L'Eglise vient de prendre un tournant. Longtemps fermée aux idées nouvelles, voilà qu'elle veut apparaître tout coup comme libérale et généreuse et semble s'ouvrir aux grands courants du siècle.

« Après avoir parlé de charité et de résignation, pendant des siècles, voilà qu'elle prononce maintenant les mots de justice, de liberté, de dignité, de démocratie, qu'elle entend prendre parti pour les travailleurs : fait remarquable et inattendu, depuis quelques mois, elle justifie les grèves !

« Réjouissons-nous-en d'un côté comme d'une victoire apparente des idées que nous défendons depuis bien longtemps, enregistrons cette évolution, et ne cherchons pas à savoir, comme l'écrivait le Président dans un éditorial de l'Action Laïque, s'il s'agit d'une vue nouvelle, d'une habileté tactique ou d'une synthèse dialectique entre la thèse cléricale de la puissance de l'Eglise et l'antithèse laïque de la puissance de la liberté. On nous permettra cependant d'observer une très prudente réserve née d'une longue expérience.

« Il y a plus d'un demi-siècle, l'Eglise s'était déjà ralliée à la République, mais n'était-ce pas pour mieux la pénétrer !

« Alors, attendons de voir si les actes vont répondre très rapidement aux nobles paroles qui ont été prononcées, de voir, par exemple, si des craquements seront bientôt perçus dans la vieille forteresse des Eglises espagnole, portugaise, italienne ou canadienne ; si demain, chez nous, l'Episcopat français le plus évolué, dit-on, va reconnaître avec éclat la primauté de l'Université laïque, s'il renoncera à la guerre scolaire qu'il nous impose avec acharnement depuis longtemps, à laquelle il nous contraint, s'il cessera de considérer, comme il l'a déclaré, l'enfance comme un espace missionnaire, si la notion de démocratie ne sert pas pour certains à recouvrir ce que nous connaissons bien et que nous redoutons : l'ordre chrétien, si l'Eglise renonce à sa puissance monolithique et si ceux d'entre les siens qui essaient d'avancer dans la voie de la liberté, de la laïcité, du progrès social ne se feront plus désormais rappeler à l'ordre avec la rudesse et l'intransigeance dont elle ne s'est jamais départie, malgré ces apparences, quand elle juge qu'ils vont trop loin.

« Car, en dépit de la sincérité des individus, nous ne pouvons croire à celle des organisations qu'ils représentent parce qu'ils ne sont pas libres. En un mot et, pour reprendre une expression du Président, quand l'Eglise ne fera plus de cléricalisme, les laïques n'auront plus à faire d'anticléricalisme ! »

A lire ces textes, qui manifestent parfois une incontestable volonté d'ouverture, dans la voie qui avait été tracée par Albert Bayet, on doit se poser un certain nombre de questions :

1) A-t-on intérêt, de part et d'autre, à tracer le visage de l'autre à partir de ses éléments les plus rétrogrades ? Est-il positif de dresser l'épouvantail clérical à partir de textes intégristes bretons ou d'articles tronqués d'un droit canon que l'Eglise catholique est précisément en train de réviser ? Est-il positif d'autre part de monter en épingle des actes ou discours sectaires de certains défenseurs de la laïcité pour faire de l'école laïque tout entière une école diabolique, comme s'obstinent à le faire encore certains catholiques ?

2) M. Fauré récuse à juste titre une conception de l'homme où la terre serait considérée comme une « vallée de larmes » où l'on « pleure » en attendant le monde meilleur de l'éternité. Mais n'a-t-il pas tort en croyant que cette conception de l'homme est celle que prône l'Eglise catholique ? On reste perplexe en tout cas en lisant, par exemple dans le *Monde*, les comptes rendus de nombreuses interventions épiscopales au Concile, où le monde est vu tout autrement que comme une « vallée de larmes » et l'humanité comme un défilé de pleureuses en attente de l'au-delà. M. Bader, tout en restant « prudent », le reconnaît d'ailleurs. N'y aurait-il pas quelques réajustements à faire lorsque, de part et d'autre, on évoque la philosophie de l'autre ?

3) Outre le problème des crédits, un gros problème reste à régler : celui de l'aumônerie. Dans sa lettre au *Monde*, M. Jean Bastaire écrit : « *La présence d'aumôniers dans tous les établissements d'enseignement, c'est-à-dire l'entrée du prêtre, du pasteur et du rabbin dans les écoles primaires, les collèges, les lycées et les facultés, doit garantir aux parents qui en feront la demande que leurs enfants auront la possibilité effective de recevoir la formation religieuse en rapport avec leur développement intellectuel.* »

Dans la situation actuelle, ce point de vue est refusé de façon absolue par le C.N.A.L. Cependant, l'aumônerie est une des questions sur lesquelles une négociation sera nécessaire et un accord possible. Il faudra un jour ou l'autre accepter, de part et d'autre, de rediscuter du problème. N'y aurait-il donc pas intérêt dès maintenant à éviter les positions absolues et bloquées ?

4) Enfin, rappelons un point que nous avons évoqué dans notre article de janvier 1963 (2) : on trouve, dans le texte cité de M<sup>e</sup> Comec, la formule « *la religion est une affaire privée, relevant de la seule conscience de chaque citoyen* ». Nous disions alors que cette formule était trop ambiguë, et qu'il nous paraissait souhaitable ou de la remplacer ou de la préciser. L'af-

---

(2) Cf. *Perspectives socialistes*, n° 57-58, p. 49

firmation du droit à « pratiquer » une religion est déjà plus explicite. Insuffisamment encore : sur des problèmes aussi difficiles, il y a intérêt à ce que le débat s'engage de la façon la plus claire, de part et d'autre.

**Jean GUICHARD.**